Printemps 2011
La Gazette n°60

CRÉATION DU SITE INTERNET DE LA F.D.F.R. DU CHER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA F.D.F.R. DU LOIR-ET-CHER

Union Régionale des Foyers Ruraux du Centre
Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Cher
Le Sollier - 18570 LE SUBDRAY
Tel : 02.48.70.93.31 / Fax : 02.48.70.74.25
fdfr.cher@laposte.net

SOMMAIRE

3 **A**ssemblées Générales

4 **S**ite Internet

5 **P**rogramme des formations des bénévoles

6 **L**'utilisation du véhicule personnel pour l'association

7 **I**mpôts commerciaux, mon association est-elle concernée ?

8 **B** … comme bénévolat des jeunes

9 **T**résorier, des chiffres et des mots

10 **C**inéma Rural Itinérant

11

12 **C**ommuniquer à la radio

13

14 **R**éforme territoriale, quel impact sur les associations ?

15

16 **C**.N.F.R./F.N.S.M.R.

17 **L**es Foyers Ruraux du Loir-et-Cher

18

19 **L**es Foyers Ruraux du Cher

20 **C**lôturer un compte,
Dissolution,

21 **T**axe théâtre privé,
Impôts et déplacements,
Oriflammes

22 **L**'agenda des Foyers Ruraux

23

24 **A** l'honneur

Assemblées Générales 2010

Vendredi 15 Avril 2011 18 H 00

Espace d'animations culturelles de Rians

Ordre du jour

Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Cher

Assemblée Générale Extraordinaire F.D.F.R. 18

Modifications des statuts

Assemblée Générale Ordinaire F.D.F.R. 18

Rapport moral

***

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2009

***

Rapport d'activités

Vote

***

Rapport financier

Vote

***

Rapport du vérificateur aux comptes

***

Renouvellement du Conseil d'Administration

***

Questions diverses

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Cher

Assemblée Générale C.D.S.M.R. 18

Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale 2009

***

Rapport d'activités

Vote

***

Rapport financier

Vote

***

Rapport du vérificateur aux comptes

***

Questions diverses

Actualités

Enfin il est prêt !

Le site Internet des Foyers Ruraux du Centre

Dès le 15 Avril prochain vous pourrez découvrir le site Internet des Foyers Ruraux du Centre.
Celui-ci regroupe **tous les Foyers Ruraux de la région Centre .**
F.D.F.R. du Cher et départements rattachés : Indre, Indre et Loire, Loiret, Haute Vienne, Corrèze
F.D.F.R. du Loir et Cher
U.R.F.R. du Centre

www.foyersruraux centre.org

Vous y trouverez :

Une présentation de notre réseau régional
Une cartographie de tous les Foyers Ruraux et Associations
(coordonnées, activités)
Toutes les infos sur les projets et les actions mises en place
Un agenda
(dans lequel vous pouvez faire figurer vos dates de manifestations)
Les Actualités du réseau
Le programme de formation
Le matériel en prêt
La gazette en ligne
...

Ce site comprend aussi **un espace privé, réservé aux associations affiliées à notre réseau.** Dans cet espace privé vous trouverez toute une mine d'informations pour vous aider dans la gestion de votre association, une boite à outils en quelque sorte. Mais également les comptes rendus des différentes réunions, des documents pratiques et des dossiers de demande de subventions...

Pour accéder à cet espace privé **vous devez disposez d'un mot de passe.** Pour connaître votre mot de passe, **communiquez nous votre adresse email** et nous vous adresserons votre mot de passe.
Pour vous connecter, vous devrez indiquer votre adresse email et votre mot de passe.

Votre contact Internet à la FDFR :
Dalila Bénaïssa / 02.48.70.93.31
Dalila.benaissa@mouvement-rural.org

Formation

U.R.F.R. Centre / F.D.F.R. du Cher

Programme des formations des bénévoles

Foyers Ruraux du Centre 2011

Thèmes	Lieux et horaires
Connaître et maitriser le contrat d'assurance des Foyers Ruraux	Vendredi 18 Mars 18h30 / 20h30 Lycée Agricole de Bourges
Préparer et Animer l'assemblée Générale de son association	Vendredi 27 Mai 18h30 / 20h30 Lycée Agricole de Bourges
Préparer et Animer l'assemblée Générale de son association	Vendredi 17 Juin 18h30 / 20h30 Loir et Cher (lieu à déterminer)
Gestion des adhérents par Internet « Gestanet »	Vendredi 02 Septembre 18h30 / 20h30 Lycée Agricole de Bourges
Gestion des adhérents par Internet « Gestanet »	Vendredi 16 Septembre 18h30 / 20h30 Loir et Cher (lieu à déterminer)
Gestion des adhérents par Internet « Gestanet »	Vendredi 30 Septembre 18h30 / 20h30 Indre et Loire (lieu à déterminer)
Gestion d'un Foyer Rural	Samedi 15 Octobre 9h30 / 17h30 Lycée Agricole de Bourges
La Fiscalité de l'association	Vendredi 18 Novembre 18h30 / 20h30 Lycée Agricole de Bourges

Toutes les formations sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des bénévoles de vos associations, dirigeants, membres du CA, responsables de sections…

Faites suivre l'information !

Plus d'info : www.foyersruraux centre.org
Véronique LAMY : 02.48.70.93.31 / veronique.lamy@mouvement-rural.org

Infos

L'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL POUR L'ASSOCIATION

Utiliser les véhicules personnels des bénévoles ou des salariés pour les activités de l'association aussi bien que celle du propriétaire.

Avant d'utiliser ou de mettre à disposition votre véhicule personnel pour les activités de l'association, vous devez bien sûr l'avoir maintenu en bon état de fonctionnement et à jour de son contrôle technique. L'association est en droit de demander au bénévole ou salarié de fournir un contrôle technique de moins d'un an.

Contrat d'assurance

Vous devez ensuite vérifier auprès de votre assureur que le contrat permet d'utiliser le véhicule dans le cadre de vos activités associatives à minima une garantie responsabilité civile pour couvrir les passagers. Si un autre conducteur peut-être amené à conduire le véhicule, cela doit être prévu dans le contrat. S'il est nécessaire de compléter votre contrat par des garanties adaptées et si cela générait un surcoût, celui-ci peut, sur justificatif, être pris en charge par votre association.

Les dirigeants sont responsables

Votre association a un devoir de vigilance lorsqu'elle utilise, pour ses déplacement, un véhicule personnel, qu'il soit conduit ou non par son propriétaire bénévole ou salarié. En effet, en cas d'accident, l'association et ses dirigeants peuvent être tenus pour coresponsables sur les plans civil ou pénal s'il est prouvé que les conditions étaient manifestement défavorables à la sécurité (véhicule dangereux, défaut d'assurance, défaut de permis de conduire, alcoolémie du conducteur ou autre).

Devoir de vigilance

Votre association peut donc demander à son assureur de couvrir sa responsabilité civile potentielle pour l'usage de véhicule personnel de bénévoles ou de salariés dans le cadre de ses activités. Cette précaution permettra de couvrir d'éventuels frais liés à un accident causé par un véhicule ne lui appartenant pas et pas ou mal assuré par son propriétaire pour ses activités associatives. L'assureur peut également, sur demande, assurer la prise en charge facultative d'éventuels frais incombant aux conducteurs et passagers et causés par un accident sans responsabilité déterminée. Attention, en aucun cas une assurance ne peut couvrir la responsabilité de l'association et de ses dirigeants qui découlerait de manquements dans l'accomplissement du devoir de vigilance.

Le cas des mineurs

Lorsque votre association a besoin de transporter des mineurs avec des véhicules personnels, vous devez préalablement au transport avoir l'accord écrit des parents. Si votre association a l'habitude de transporter des mineurs, il est fort probable que vos statuts ou votre règlement intérieur prévoient que l'adhésion ou la participation aux activités des enfants impliquent nécessairement l'accord des parents. Vérifiez-le tout de même !

Pensez au double

Demandez à l'adhérent utilisant son propre véhicule pour une activité de l'association de vous fournir son permis de conduire ainsi que le certificat d'assurance de la voiture pour en faire une photocopie. Cela vous sera utile si vous devez fournir rapidement ces éléments dans le cas d'un accident par exemple.

Association mode d'emploi n° 125

Infos

IMPÔTS COMMERCIAUX
MON ASSOCIATION EST-ELLE CONCERNÉE ?

Il est très courant, au sein du monde associatif, de penser que l'activité économique d'une association n'est « par essence » pas soumise aux impôts commerciaux puisque le but de l'association est non lucratif. Cette idée reçue peut coûter très cher en cas de contrôle. La procédure de rescrit fiscal vous permet de recueillir l'avis de l'administration.
La présentation du dossier doit se faire avec beaucoup de soin.

Attendre…

Rien ne vous oblige à prendre contact avec l'administration si vous estimez que l'activité que votre association développe n'a pas à être soumise aux impôts commerciaux. Vous pouvez tout à fait attendre, en toute bonne foi, un contrôle qui arrivera forcément un jour où l'autre. C'est à ce moment-là que vous aurez à défendre votre dossier devant le contrôleur et sa hiérarchie s'il estime que la situation de votre association a un caractère lucratif avéré. Vous pourrez alors remettre en question son appréciation dans le cadre d'une procédure administrative qui vous permettra de développer vos arguments devant différentes instances.

… ou se déclarer ?

Évidemment, au cas où la procédure conclurait à la pertinence de l'analyse du contrôleur et même si votre bonne foi est établie, les simples recouvrements des sommes dues pour les trois années antérieures peuvent être la source de difficultés financières parfois insurmontables. D'où l'intérêt en cas de doute de consulter les services fiscaux afin de valider votre appréciation. C'est la procédure de « rescrit fiscal ». Elle consiste à remplir un questionnaire sur la situation fiscale de l'association disponible auprès de votre Centre Départemental des Impôts (CDI). Sur la base de vos réponses l'administration formulera un avis sur votre situation, avis qui l'engage en cas de contrôle si de nouveaux éléments ne sont pas venus modifier la situation de l'association entre la réponse au rescrit et le contrôle.

Une simple consultation

Il s'agit à ce stade d'une simple consultation de l'administration fiscale en fonction des informations que vous lui avez communiquées. L'association n'est aucunement tenue de suivre cet avis si elle l'estime non fondé. Mais dans ce cas, en cas de contrôle ultérieur qui conclurait à la lucrativité de l'association (si les conditions d'exploitation sont identiques à celles existant lors de la réponse de l'administration), elle aura plus de mal à plaider la bonne foi. Si vous choisissez de recourir à une telle procédure il faut donc remplir le questionnaire avec le plus grand soin en demandant conseil à des personnes ou des structures ayant une bonne connaissance de la fiscalité des associations (structure d'aide à la vie associative, avocats ou experts-comptables).

Deux Critères

Deux principaux critères peuvent amener l'administration fiscale à estimer que votre association exerce une activité pouvant être soumise à ces impôts. Le premier est la gestion intéressée de l'association qui amènerait à l'enrichissement d'un ou plusieurs de ses administrateurs. L'autre est celui de la concurrence que peut exercer votre association vis-à-vis d'entreprises du secteur lucratif en exerçant son activité économique dans des conditions comparables.

Infos

B... COMME BÉNÉVOLAT DES JEUNES

Contrairement à quelques idées reçues, les jeunes sont très engagés dans le bénévolat. En effet, 29 % des Français de 15 à 25 ans donnent « gratuitement du temps à autrui », dont 16% dans les associations. Analyse.

Un décalage certain existe manifestement entre, d'une part, les raisons de l'engagement chez les jeunes et leurs formes d'engagement et, d'autre part, le fonctionnement des associations dites « instituées ».

Des difficultés…

On peut résumer les principales difficultés de la « rencontre » entre jeunes et associations autour des points suivants :

- Encore plus que les autres classes d'âge, les jeunes vont le plus souvent vouloir s'engager dans des projets d'action immédiate, avec le souhait de prouver rapidement que leur action est utile, plutôt que de faire vivre le projet associatif à moyen terme ;
- Par définition, les jeunes sont disponibles à certaines périodes de l'année (notamment en octobre et à Pâques) et durant certains créneaux horaires (plutôt le soir), d'où la difficulté de trouver des missions adaptées à leurs disponibilités et à leurs contraintes ;
- Comme le souligne très bien la Fonda, les jeunes vont d'abord vouloir « faire ensemble » avant de « faire pour » car ce « faire ensemble » est un facteur de leur construction identitaire — d'où l'importance des projets collectifs ou de la délégation de projets à des équipes de jeunes — alors que les associations raisonnent plutôt en termes de mission individuelle ;
- Les jeunes ont besoin qu'on leur délègue des responsabilités — selon leur expression « ils ont besoin d'être attendus » — alors que les « moins jeunes » ont souvent des réserves voire une méfiance à leur égard ;
- Le discours des responsables associatifs sur le besoin de bénévoles « fidèles » est hors de sens pour les jeunes, le plus souvent en situation de précarité à peu près totale et de mobilité permanente dans leur vie personnelle.

… source de découragement

Ce décalage entre attentes des jeunes et fonctionnement des associations « instituées », décourage certains jeunes à l'engagement. Dès lors, les jeunes vont très souvent s'engager dans des associations de jeunes, entraînant le risque d'une montée du bicéphalisme dans les associations : les jeunes dans des associations de jeunes et « les moins jeunes » dans des associations instituées alors que ces mêmes associations tiennent un discours lénifiant sur le besoin de renouvellement et de « sang neuf »… sans toujours se remettre en cause. Une phrase d'une étude de la Croix-Rouge française conclut de façon un peu rude la question de l'engagement des jeunes : « L'engagement des jeunes, c'est d'apprendre aux vieux à écouter ! »

Accueil et intégration : les maîtres mots

L'ouverture des associations à l'accueil et à l'intégration des jeunes constitue, de notre point de vue, la priorité des priorités pour l'avenir des associations au sein de ce que nous appelons « la pédagogie de l'engagement ». Nous avons suffisamment d'exemples qui montrent que des jeunes sont capables de mener des actions extraordinaires, avec un enthousiasme et des compétences qui le sont tout autant. Il suffit juste d'ouvrir nos portes, de trouver la bonne formule d'un tutorat qui fait confiance, de mettre en place des projets adaptés aux attentes et disponibilités pour que ces premières expériences soient un succès. Elles sont déterminantes pour que, ensuite, des engagements plus durables s'instituent.

Juris associations n°432

TRÉSORIER DES CHIFFRES ET DES MOTS

Infos

Chargé du suivi des comptes de l'association, le trésorier a un rôle qui demande rigueur et organisation. En cas de faute, sa responsabilité peut être engagée. Mais c'est aussi une fonction qui demande de savoir communiquer.

Tenir les comptes, c'est d'abord suivre les entrées et les sorties au travers du journal dépenses-recettes, base de toute comptabilité. Chaque écriture doit être justifiée par une pièce comptable, ce qui impose de les obtenir (pas toujours si simple), de les rassembler, les classer, les conserver.

Veto ?

Le trésorier est le personnage vers lequel on se tourne régulièrement dès qu'il s'agit de fonctionnement et d'activités. Malheureusement, son rôle est assez ingrat dans la mesure où il ne doit pas hésiter à freiner les ardeurs des membres de l'association, voire à poser son veto à un projet enthousiasmant mais mal venu d'un point de vue financier. C'est pourtant là qu'il joue pleinement son rôle : les projets doivent s'inscrire dans le temps en fonction des possibilités matérielles de la structure. C'est au trésorier de calculer les conséquences et implications d'une nouvelle activité ou du développement d'une activité existante. Sur la base d'hypothèses et de simulations budgétaires, le trésorier apporte les éléments essentiels à une prise de décision responsable.

Communiquant

Un bon trésorier ne peut se limiter à une approche comptable. En interne, il doit savoir se faire comprendre. Les adhérents ont parfois du mal à appréhender les impératifs de gestion qui exigent de retenir les dépenses immédiates pour mieux assurer celles à venir. En externe, il doit convaincre. Les banquiers, les fournisseurs, les financeurs seront rassurés par un langage clair, appuyé par des documents lisibles et concrets, preuves de l'existence d'une véritable gestion. Des outils comme les comptes de résultat prévisionnel et le plan de trésorerie sont en ce sens des outils de communication autant que de gestion.

Faute de gestion

En principe, les dirigeants d'une association n'engagent pas leur responsabilité personnelle quant aux dettes de l'association. Cependant, si ces dirigeants autorisent une dépense inconsidérée que l'association ne peut pas payer, cela peut être considéré comme une faute de gestion et leur responsabilité peut être mise en cause. De même, si les dirigeants n'informent pas le conseil d'administration et l'assemblée générale des difficultés financières de l'association. Le trésorier qui a connaissance de tous les mouvements financiers est donc particulièrement concerné par ce risque et les adhérents pourront lui reprocher de les avoir pas ou mal informés.

Droits à la formation

Le C.D.V.A. (Conseil du Développement de la Vie Associative) finance des actions de formation pour les bénévoles. Toute association peut organier de telles sessions et les proposer aux bénévoles d'autres associations. Pour les associations employeuses, l'article L6331-20 du code du travail accorde aux bénévoles dirigeant une association les mêmes droits au financement de la formation que les salariés. Certains organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.) proposent un catalogue de formations gratuites pour les bénévoles des associations cotisant chez eux.

Cinéma Rural Itinérant du Cher

en avril

Une comédie Franco-Belge
de Dany Boon
avec Benoît Poelvoorde, Dany Boon, Julie Bernard
Durée : 1 H 48

1er janvier 1993 : passage à l'Europe. Deux douaniers, l'un belge, l'autre français, apprennent la disparition prochaine de leur poste frontière situé dans la commune de Courquain France et Koorkin Belgique. Francophobe de père en fils et douanier belge trop zélé, Ruben Vandevoorde (Benoît Poelvoorde) se voit contraint et forcé d'inaugurer la première brigade volante mixte franco-belge.
Son collègue français, Mathias Ducatel (Dany Boon), considéré par Ruben comme son ennemi de toujours, est secrètement amoureux de sa soeur. Il surprend tout le monde en acceptant de devenir le co-équipier de Vandevoorde et sillonner avec lui les routes de campagnes frontalières à bord d'une 4L d'interception des douanes internationales.

RIANS
Mercredi 30 Mars à 19 H 15
****
SAINTE-SOLANGE
Jeudi 31 Mars à 20 H 30
****
TOUCHAY
Vendredi 1er Avril à 19 H 30
****
LURY SUR ARNON
Samedi 02 Avril à 20 H 30
****
BELLEVILLE SUR LOIRE
Mardi 05 Avril à 20 H 30
****
GRON
Mercredi 06 Avril à 20 H 00
****
AZY
Jeudi 07 Avril à 20 H 00
****
SAINT-PALAIS
Lundi 11 Avril à 20 H 00
****
SOULANGIS
Mardi 12 Avril à 20 H 30
****
MENETOU-SALON
Mercredi 13 Avril à 19 H 30
****
CHAVANNES
Jeudi 14 Avril à 20 H 30
****
PIGNY / VIGNOUX
Séance à Vignoux
Vendredi 15 Avril à 20 H 30
****
SÉVRY
Dimanche 17 Avril à 17 H 00
****
ALLOGNY
Mardi 19 Avril à 20 H 00
****
LES AIX D'ANGILLON
Mercredi 20 Avril à 20 H 30
****
NEUILLY EN SANCERRE
Jeudi 21 Avril à 20 H 30
****
VESDUN
Samedi 23 Avril à 20 H 30
****
HENRICHEMONT
Mardi 26 Avril à 20 H 15

1,2,3 Ciné

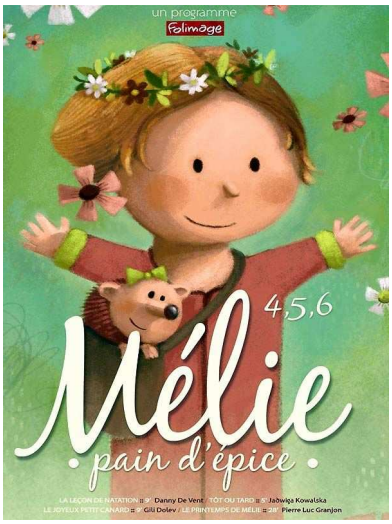

Une animation Française
de Danny de Vent, Jadwiga Kowalska, Gili Dolev, Pierre-Luc Granjon
Durée : 51 min

Un programme de courts métrages d'animation :
La Leçon de natation de Danny de Vent (9 min), Jonas, cinq ans, s'apprête à suivre son premier cours de natation. Alors qu'il tente de fuir cet endroit qui l'effraie, il tombe dans le grand bain. Retenu à flots par ses brassards, Jonas découvre la piscine, lieu chaotique peuplé d'étranges créatures ;
Tôt ou tard de Jadwiga Kowalska (5 min), un écureuil rencontre une chauve-souris solitaire. Ensemble, ils essaient de remettre de l'ordre dans les rouages souterrains qui orchestrent la danse du jour, de la nuit, et de bien plus encore ;
Le Joyeux petit canard (The Happy Duckling) de Gili Dolev (9 min), un petit garçon et un étrange canard découvrent qu'il faut parfois être cruel pour être gentil ;
Le Printemps de Mélie de Pierre-Luc Granjon (28 min), au royaume, les célébrations de la fête du printemps ont à peine commencé que la cité est menacée par une terrible épidémie. La princesse Mélie, désignée reine du carnaval, mène alors l'enquête en compagnie de Mélusine la hérissonne, et découvre que l'eau de la cité a été empoisonnée !

SOULANGIS
Ciné-goûter
Mercredi 13 Avril à 16H 00

Cinéma Rural Itinérant du Cher

EN MAI

1,2,3 Ciné

Une comédie Française
de Philippe LE GUAY
avec Fabrice Luchini, Sandrine Kiberlain, Natalia Verbeke
Durée : 1 H 46

Paris, années 60. Jean-Louis Joubert, agent de change rigoureux et père de famille « coincé », découvre qu'une joyeuse cohorte de bonnes espagnoles vit... au sixième étage de son immeuble bourgeois. Maria, la jeune femme qui travaille sous son toit, lui fait découvrir un univers exubérant et folklorique à l'opposé des manières et de l'austérité de son milieu. Touché par ces femmes pleines de vie, il se laisse aller et goûte avec émotion aux plaisirs simples pour la première fois. Mais peut-on vraiment changer de vie à 45 ans ?

RIANS
Mercredi 27 Avril à 19 H 30
****
SAINTE-SOLANGE
Jeudi 28 Avril à 20 H 30
****
TOUCHAY
Vendredi 29 Avril à 19 H 30
****
LURY SUR ARNON
Samedi 30 Avril à 20 H 30
****
BELLEVILLE SUR LOIRE
Mardi 03 Mai à 20 H 30
****
GRON
Mercredi 04 Mai à 20 H 00
****
AZY
Jeudi 05 Mai à 20 H 00
****
SAINT-PALAIS
Lundi 09 Mai à 20 H 00
****
SOULANGIS
Mardi 10 Mai à 20 H 30
****
MENETOU-SALON
Mercredi 11 Mai à 19 H 30
****
CHAVANNES
Jeudi 12 Mai à 20 H 30
****
PIGN Y
Vendredi 13 Mai à 20 H 30
****
ALLOGNY
Mardi 17 Mai à 20 H 00
****
LES AIX D'ANGILLON
Mercredi 18 Mai à 20 H 30
****
NEUILLY EN SANCERRE
Jeudi 19 Mai à 20 H 30
****
VIGNOUX SOUS LES AIX
Vendredi 20 Mai à 20 H 30
****
VESDUN
Samedi 21 Mai à 20 H 30
****
SÉVRY
Dimanche 22 Mai à 17 H 00
****
HENRICHEMONT
Mardi 24 Mai à 20 H 15

Une comédie musicale Britannique
d'Alan Parker
avec Scott Baio, Jodie Foster, Florrie Dugger,
Durée : 1 H 36

Dans l'Amérique de la prohibition, Fat Sam, chef de gang et tenancier d'un club clandestin, engage Bugsy Malone, petite frappe et dragueur à ses heures perdues. Ensemble, ils déclarent la guerre à Dan le Dandy et sa bande, détenteurs d'une arme secrète invincible : une mitraillette à crème pâtissière. Tous les coups sont permis pour tenter de voler l'arme à la bande rivale, mais le chemin de Bugsy est semé d'embûches, de femmes fatales et de guet-apens...

SOULANGIS
Ciné-goûter
Mercredi 11 Mai à 16H 00

SÉVRY
Ciné-brunch
Dimanche 15 Mai à 9H 00

Dossier

COMMUNIQUER A LA RADIO

Les radios associatives locales peuvent être un moyen très efficace de communication pour votre association. Elles offrent un support largement ouvert au monde associatif pour la diffusion de vos communiqués. Mais vous pouvez aller encore plus loin en proposant de réaliser une émission régulière sur votre thème de prédilection.

La première étape consiste à faire un inventaire du paysage radiophonique local et les divers acteurs qui y agissent afin de bien choisir la radio dont vous pourriez être partenaire et dont vous vous sentez le plus proche. Repérez s'il n'existe pas déjà d'émissions semblables à celle que vous comptez réaliser. Cela facilitera la première rencontre durant laquelle vous présenterez votre projet.

Émission zéro

Avant toute chose il faut définir sur papier les objectifs et le contenu de votre émission. Vous en donnerez ainsi clairement les orientations : quels seront les contenus ? La proportion de musique et de temps de parole ? Y aura-t-il de l'actualité, des interviews, des invités ? Quel déroulement horaire (minute par minute) comptez-vous établir ? Si une radio est intéressée par votre proposition, elle vous proposera un rendez-vous pour enregistrer une maquette, c'est-à-dire une émission « zéro » enregistrée dans les conditions du direct.

Groupe de travail

En règle générale, huit projets sur dix n'aboutissent pas après cette étape, car c'est le moment où l'on se rend compte que réaliser une émission de radio, c'est beaucoup de temps et d'investissement. Écrire le projet peut être simple, mais manipuler les machines ou poser sa voix peut impressionner. Raison supplémentaire pour créer au sein de votre association un groupe de travail autour du projet. C'est lui qui aura, par la suite, la responsabilité de la réalisation et de l'animation de l'émission. Une fois la maquette validée, elle est proposée au comité de programmation de la radio (chacune a sa propre organisation). Si celui-ci l'accepte, elle sera inscrite dans la grille de programmation.

Hebdomadaire

La durée et la périodicité de l'émission sont deux éléments essentiels. Ils dépendent beaucoup de l'espace disponible dans la grille de diffusion de la radio. Cependant, pour fidéliser les auditeurs au contenu comme au créneau horaire de l'émission, l'idéal est de partir sur une heure d'émission (dans la réalité et la plupart du temps, ce seront 50 à 55 minutes à cause des contraintes horaires de la radio : publicité, infos…), si possible hebdomadaire (au plus, tous les 15 jours).

Signes identitaires

Choisissez un titre en lien avec le contenu principal (ex : « écologiquement vôtre » si vous abordez l'écologie et le développement durable) et un fond musical pour l'indicatif de l'émission qui ouvrira et clôturera l'émission. Ces deux éléments seront les signes identitaires de votre émission auprès des auditeurs. Toutes les 15 ou 20 minutes, pensez à passer l'indicatif de la radio, pour rappeler à l'auditeur ou à ceux qui n'étaient pas à l'écoute au début, le type d'émission qui passe à l'antenne : nom de l'émission, du producteur et des heures de diffusion, ainsi que le nom de la radio

Pas plus de 7 minutes

Lors de l'indicatif initial, qui ne doit pas dépasser 2 minutes, présentez le contenu de l'émission avec son déroulement, rappelez le nom du producteur (votre association), des animateurs et, évidemment, de la radio et de sa fréquence. Rappelez aussi le jour et l'heure auxquels l'émission est diffusée. N'oubliez pas de dire quelques mots pour saluer les auditeurs. Pour la suite, abordez les sujets que vous avez choisis en essayant de ne jamais dépasser plus de 6 à 7 minutes à la fois. Il vaut mieux séparer chaque sujet ou l'entrecouper par une chanson, car en général l'auditeur « décroche » après ce temps d'écoute. Ceci vous oblige à compter le temps de chaque sujet qu'il vous faudra chronométrer durant la préparation de l'émission.

Haute voix

Durant cette préparation, n'hésitez pas à lire à haute voix : c'est un bon entraînement. Méfiez-vous lorsque vous utilisez des textes qui ont été faits pour être lus et non pour être écoutés : il faut les retravailler en termes radiophoniques. Si vous avez des rubriques qui reviennent dans toutes les émissions, vous pouvez créer des indicatifs musicaux adaptés, mais n'abusez pas de la musique de fond lorsque vous parlez à l'antenne : cela énerve l'auditeur et lui fait perdre de vue le sujet. Dans la partie finale, réservez deux minutes pour dire au revoir, tout en rappelant le jour et l'heure de la prochaine émission et éventuellement son sujet ou son invité. N'oubliez pas aussi de remercier les auditeurs de leur fidélité et d'annoncer l'émission qui va suivre la vôtre.

Dynamique et interactive

Une bonne émission doit bien cibler son public pour garantir un taux d'écoute qui justifie tout le travail réalisé. Elle doit être dynamique et, si possible, interactive (en cas d'un direct, faire participer les auditeurs en les invitant à téléphoner et à dialoguer avec les animateurs). Les animateurs ne doivent pas oublier que l'émission appartient à l'association et que son contenu responsabilise celle-ci et la radio elle-même. C'est leur image qui sera valorisée ou dévalorisée. Ne pas oublier que l'émission se destine à un public cible et pas aux amis et à la famille. Sachez être pertinent dans le choix des sujets et utilisez l'actualité comme fil conducteur.

Radios associatives de territoires

CHER : Clash - Saint Satur, RCF en Berry – Bourges et Résonnance – Bourges.
INDRE : Balistiq – Châteauroux.
INDRE ET LOIRE : Active 37 – Amboise, Antenne Portugaise – Joué les Tours, Béton – Tours, Campus Tours – Tours Cedex, Fréquence Luynes – Luynes, Génération FM 37 – Joué les Tours et RCF St-Martin – Tours.
LOIR ET CHER : RCF 41 – Blois, Studio ZEF – Blois.
LOIRET : Arc en Ciel 45 – Fleury les Aubrais Cedex, Campus Orléans – Orléans Cedex 2, Chalette – Chalette sur Loing, Connexion FM – Courtenay, Méga FM – Chateauneuf sur Loire, RCF St-Aignan – Orléans et VAG – Artenay.
HAUTE VIENNE : Beaub'FM – Limoges Cedex, Emergence FM – Limoges, Kaolin FM – St- Yrieix-la-perche, RMJ – Magnanc-Laval, RCF Email LIMOUSIN – Limoges, Swing FM – Limoges et Trouble Fête – Limoges Cedex.
CORREZE : Bort-Artense – Bort Les Orgues, BRAM' FM – Tulle, Breniges FM – Brive-la-Gaillarde, Canal Bleu – Objat, Pompadour air Campagne – Arnac-Pompadour Cedex, RCF Corrèze – Tulle et Vicomte – Meyssac.

Dossier

RÉFORME TERRITORIALE
QUEL IMPACT SUR LES ASSOCIATIONS ?

La loi de réforme des collectivités locales va modifier l'organisation territoriale et politique des collectivités locales. Elle consacre deux couples indissolublement liés : le couple communes-communauté et le couple département-région. Un changement qui ne manquera pas d'impacter les associations tant au niveau de la relation aux élus locaux qu'au niveau des possibilités de subvention.

Le couple communes-communauté existe déjà dans de nombreux territoires mais la réforme renouvelle profondément le lien entre ces deux collectivités. En premier lieu, il sera désormais quasi impossible d'échapper à l'intercommunalité : en effet, tout le territoire devra être couvert par des communautés, et ce d'ici à 2013.
Ce n'est que dans les départements 75, 92, 93 et 94 que pourront subsister quelques villages gaulois.

Mega-fusions

Mais surtout intercommunal sort considérablement renforcé par la réforme. Ces communautés seront par exemple plus grandes à la faveur de méga-fusions ou autres agrandissements prononcés entre 2012 et 2013 grâce aux pouvoirs tout à fait exceptionnels conférés aux préfets. Il sera même possible (sauf en Ile-de-France) de créer de vastes et puissantes métropoles (à compter de 500 000 habitants, avec quelques dérogations à ce seuil, notamment pour Strasbourg). Elles vont de plus gérer de nombreuses compétences, sur une échelle géographique plus vaste. Dans les domaines de compétence dévolus aux communautés, le « subventionneur » sera donc la communauté et non plus la commune… Enfin la réforme de la fiscalité et notamment les décisions prises au lendemain de la réforme de la taxe professionnelle, rendent de plus en plus liées les ressources communales et finances communautaires.

Légitimité

Au-delà des aspects administratifs, la communauté va acquérir une plus grande légitimité politique. En effet à compter des prochaines élections municipales, les électeurs, en désignant les élus communaux, désigneront en même temps les élus communautaires. Dans les communes de moins de 500 habitants, c'est directement le maire, voire le maire et son premier adjoint, qui iront siéger automatiquement à la communauté. Au-delà de ce seuil, les sièges conférés à la commune au sein du conseil de communauté sont répartis entre les élus selon leur ordre sur les listes de candidats aux municipales (avec la moitié des sièges intercommunaux pour la liste majoritaire et l'autre moitié répartie entre les listes à la proportionnelle… toujours dans l'ordre des listes de candidats aux élections municipales). A la faveur de cette réforme, le mode de scrutin qui aujourd'hui prévaut pour les élections municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus serait appliqué dès le seuil de 500 habitants. Enfin, est ouverte la possibilité de créer des « communes nouvelles », sortes de fusions de communes, dans un cadre juridique facilité.

Arrondissement

Ainsi la commune, politiquement, devient-elle intégrée dans la communauté comme un arrondissement est une subdivision de la ville à Paris, Lyon ou Marseille. Les communautés seront donc non seulement plus puissantes en compétences et plus grandes en périmètre… mais aussi dotées d'une gouvernance potentiellement moins consensuelle qu'à ce jour. La communauté, petit à petit, glisse vers la « normalité » d'une collectivité territoriale ordinaire. Du point de vue de l'association, cela se traduit par le fait qu'il faudra de plus en plus viser le « sommet » de la communauté pour en obtenir quelque chose, et non plus se contenter d'un travail d'amicale concertation avec tel ou tel élu. Car les « élus de base » au sein des grands conseils vont voir leurs pouvoirs se réduire…

Moins de sonnettes

Les départements et les régions, qui font face aujourd'hui à une situation financière plus difficile que par le passé, commencent à se faire de moins généreux financeurs qu'autrefois. A ces difficultés matérielles devraient s'ajouter pour les associations une double limitation, humaine et juridique. Tout d'abord, dès 2014, les élus départementaux et régionaux seront désormais uniques (sauf partiellement Paris, en Corse et en Outre-mer). Le « conseiller territorial », élu dans le cadre de cantons redécoupés pour être plus grands, siègera à la fois au département (conseil général) et à la région (conseil régional). Une seule personne, donc, pour deux mandats… sur un territoire plus vaste. Cela fera moins de sonnettes à tirer, mais limitera les interlocuteurs mobilisables pour porter les projets, donnera donc plus de poids aux élus et limitera les cas où l'on peut demander au conseil régional ce qui a été refusé par le conseil général, ou réciproquement… Les financements croisés devraient en pâtir.

Compétences ad hoc

Ensuite, et surtout, les départements et les régions ne pourront plus agir dans tous les domaines avec la même facilité qu'à ce jour. Dès 2015, départements et régions n'auront plus que des compétences d'attribution, c'est-à-dire un petit bémol à ce principe pour les régions qui récupèrent par défaut les compétences que l'on a omis de confier à tel ou tel niveau dans la pyramide des compétences locales. Il faudra donc vérifier que la collectivité que l'on sollicite a bien une compétence ad hoc pour aider l'association… sinon on trouvera une porte juridiquement close, alors qu'à ce jour la « clause de compétence générale » des départements et des régions permet bien des ajustements au cas par cas… Enfin, dans certaines régions (Alsace par exemple), la possibilité de fusionner des départements entre eux, des régions entre elles, voire des départements et des régions, pourrait limiter, plus encore, le nombre de financeurs possibles. Là encore, l'association spécialiste du financement croisé risque d'avoir des lendemains difficiles, tout comme l'association dotée d'une échelle géographique très étroite.

Des financements croisés restent possibles

Théoriquement limités voire supprimés (« lorsque la loi a attribué à une catégorie de collectivités territoriales une compétence exclusive, les collectivités territoriales relevant d'une autre catégorie ne peuvent intervenir dans aucun des domaines relevant de cette compétence », article L1111-4 modifié du CGCT), ils restent néanmoins techniquement possibles dans trois secteurs : tourisme, sport et culture. De plus, ce même article prévoit l'élaboration d'un schéma entre le conseil régional et les conseils généraux de la région qui aura pour vocation de définir la répartition optimale des compétences entre la région et les départements (développement économique, éducation, transports, environnement, aménagement du territoire, etc.) afin d'en tirer les conséquences notamment en termes de réorganisation des interventions financières, tant en investissement qu'en fonctionnement, des projets décidés ou subventionnés. Ce schéma, pour être applicable devra être adopté avant le 1er Janvier 2015 (sans quoi le cumul de subvention sera proscrit sauf pour les projets décidés par les communes de moins de 3 500 hab. ou les EPCI de moins de 50 000 hab).

C.N.F.R. / F.N.S.M.R.

Tension dans les relations entre C.N.F.R. et F.N.S.M.R.

Voilà une quinzaine d'années, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux a délégué à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (F.N.S.M.R.), l'organisation et l'animation de l'ensemble de nos activités sportives sous couvert d'un agrément national obtenu de ce qui était à l'époque le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Durant toutes ces années, bon an mal an, cette disposition a permis la pratique et le développement du sport en milieu rural sous forme de sport loisirs et également de compétition.
Nos deux structures ont les mêmes adhérents, le même contrat national d'assurances, une convention et un comité de liaison règlent les relations entre les sportifs et les autres.

Mais chacun sait que la vie associative n'est jamais un long fleuve tranquille.
Depuis 4 à 5 ans, le conflit est latent entre nos deux fédérations pour tout un tas de raisons qu'il serait trop long d'évoquer ici mais où l'on sent bien que les ambitions personnelles ne sont jamais très loin. Cette situation conflictuelle s'est exacerbée au cours des derniers mois, certains responsables de la F.N.S.M.R. estimant que le schéma d'adhésion, voté à une large majorité lors du congrès de décembre 2009, leur posait différents problèmes en regard de la loi de 2004 sur le sport qui leur impose certaines obligations.
S'appuyant sur ces arguments la F.N.S.M.R. a souhaité gérer elle-même les adhésions individuelles via GESTANET en brandissant la menace de quitter le Mouvement Rural dès la rentrée prochaine.

Je vous laisse imaginer les conséquences pour nos foyers et nos associations adhérentes d'autant plus que dans la grande majorité de nos Fédérations départementales, il n'y a aucun conflit entre sportifs et non sportifs, c'est d'ailleurs le cas chez nous et on ne peut que s'en féliciter.

Lors de la réunion des Présidents des Fédérations Départementales qui s'est tenue le 5 mars dernier à Paris sur invitation du bureau de la C.N.F.R., les décisions suivantes ont été prises :

- Lors de la prochaine campagne d'adhésion (à la rentrée 2011), une case à cocher permettra d'indiquer pour chaque adhérent individuel s'il est ou non sportif, s'il a besoin ou non d'une licence F.N.S.M.R.
- Le bureau National de la C.N.F.R. a affirmé qu'il ferait tout pour maintenir l'unité du Mouvement Rural. En particulier, si le schéma d'adhésion actuelle pose quelques problèmes, son adaptation ne peut se faire que démocratiquement dans le cadre de nos statuts et en aucun sous la pression ou sous la menace d'un ultimatum.

Sur 57 fédérations présentes ou représentées, 51 ont voté ces décisions.

Bernard PETIT
Président F.D.F.R. 18

AG DE LA FDFR DU LOIR-ET-CHER

L'AG des Foyers Ruraux du Loir-et-Cher a réuni à **COUFFY** 25 participants.
Un compte exhaustif des activités sportives, culturelles dispensées a été exposé par un représentant de chaque Foyer rural. Un constat général traduit l'efficacité et le dévouement des diverses associations au profit du monde rural : activités sportives, culturelles, sociales et, maintenant, d'appui au développement rural, en particulier dans le cadre des programmes futurs de l'Université Populaire du Val de Cher.
Comme les autres associations, nous souffrons d'une certaine carence en bénévolat. Dans une société en filière, les Foyers ruraux, dans une approche transversale de l'Éducation Populaire et aux collaborations administrative nationale, départementale, bénéficient de cet appui qui leur permet une vision nationale des problèmes de l'Éducation Populaire altruiste au service du milieu rural.

Saint Viâtre

Au Foyer Rural de Saint Viâtre, vous pouvez vous divertir avec les différentes activités proposées qui sont le ping-pong, la section marche des marcheurs Solognots et le Ciné-Sologne.
A ce jour, le Foyer Rural compte environ 60 adhérents et il a la responsabilité du calendrier des fêtes de la commune

AU COEUR DES PRAIRIES
Dimanche 15 mai 2011 • A partir de 9 h 15
COUFFY • Rdv stade de Couffy

Journée découverte de la nature dans les prairies du Fouzon, site classé Natura 2000.
(Sorties nature et randonnée, astronomie, convivialité...)

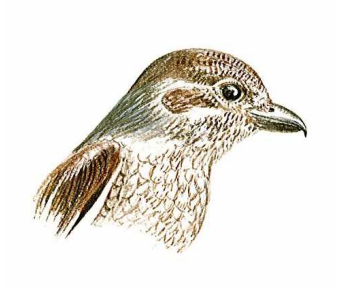

COUFFY

Une Journée nature dans les prés du Fouzon

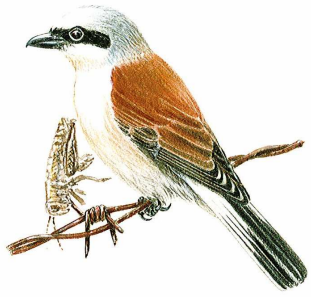

«AU CŒUR DES PRAIRIES »

DIMANCHE 15 MAI 2011

RDV stade de Couffy

- **9 h 15 à 11h15 sorties Nature**

Oiseaux – Botanique – Insectes – Trognes et Têteaux et 1 sortie nature enfants animées par des spécialistes des conservatoires

- **11h30 La section Astronomie du Foyer Rural de Couffy présentera une maquette sur les étoiles : « Le soleil parmi les géantes »**

- **12 h15 Apéro dégustation** (produits locaux)

Offert par le foyer rural de Couffy
Pique-nique tiré du sac

- **14 h 00 Randonnée découverte nature** (5 km)
dans les prés du Fouzon avec les animateurs de la matinée

GRATUIT et ouvert à tous

Journée organisée par le FOYER RURAL et
le CONSERVATOIRE des SITES de LOIR-et-CHER
Avec la participation du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, de la Société d'Histoire Naturelle,
de Loir et Cher Nature et de SNE

Renseignement : 02 54 75 44 05

Centre Artistique et Culturel de PLAIMPIED-GIVAUDINS

La section Poterie des Arts de PLAIMPIED-GIVAUDINS vient d'acquérir un nouveau four, dans le but de valoriser l'activité. Le vieux four ayant rendu l'âme après de nombreuses années de service, il était impératif d'acheter un nouvel outil. Le conseil Général et la municipalité ont participé à l'acquisition du matériel.

L'installation de ce four a été très difficile, heureusement la mairie et les employés du service technique nous ont apporté une aide bienvenue au Centre Artistique et Culturel.

Ce four a déjà une petite histoire, le jour de la livraison, les services techniques de la mairie ont été obligés de scier les barreaux d'une fenêtre pour permettre de faire passer l'objet et pour permettre son installation dans le bâtiment.

La section poterie existe depuis six ans. Les passionnés se retrouvent chaque semaine et laissent courir leur imagination en créant pots, vases, statues et bien d'autres objets.

Les cours adultes donnés par Christine LAMBERT rencontrent un tel succès que la liste d'attente est longue. Les personnes intéressées par l'art de la poterie sont invitées à une cuisson primitive le **15 Mai** à l'occasion de la fête du pain.

Les cours adultes ont lieu le lundi de 18 h30 à 20 h30 et le mardi de 14 h 00 à 16 h 00

Les cours enfants le lundi de 17 h 00 à 18 h 00

Contacter : Christine LAMBERT 02.48.25.51.48

La section Porcelaine possède elle aussi son propre four et dispense également des cours

Le vendredi de 13 h30 à 16 h30

Contacter : Jeanine JEGOU 02.48.25.67.52

Questions/Réponses

CLÔTURER UN COMPTE

Nous souhaitons changer de banque, comment clôturer notre compte ?

Il vous suffit d'organiser une réunion du bureau de l'association et de voter la décision. A l'issue de la réunion, munissez-vous du procès-verbal rédigé par votre secrétaire et signé par tous les membres du bureau, ainsi que d'une photocopie de la carte d'identité des membres et allez à l'accueil de votre établissement bancaire, à l'adresse où vous avez ouvert le compte. Si vous n'aviez pas des millions sur votre compte ou des placements particuliers, l'opération ne dure que quelques minutes. Votre banque délivrera un récépissé de clôture de compte que vous venez de clôturer. Il vous suffira alors de le déposer dans l'organisme bancaire de votre choix.

Association mode d'emploi n°126

DISSOLUTION

Doit-on déclarer la dissolution de l'association en préfecture ?

La déclaration de dissolution n'est pas obligatoire et bon nombre de dirigeants d'associations s'en dispensent d'ailleurs. Toutefois nous vous conseillons quand même de procéder à une déclaration en préfecture (ou à la sous-préfecture) de la dissolution de votre association à l'aide du formulaire Cerfa n°3972*02. En effet c'est à la suite de cette dissolution que la personnalité morale de votre association disparaîtra ce qui met terme, par la même occasion, à la responsabilité des dirigeants. Il faudra joindre au formulaire Cerfa un exemplaire du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale ainsi qu'un exemplaire des statuts de l'association signés d'au moins deux des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants transmise à la préfecture. La préfecture fera le nécessaire pour la publication au *Journal officiel*. Sachez que, contrairement aux démarches de création de l'association, cette publication est gratuite.

Association mode d'emploi n° 125

Infos diverses

TAXE THÉÂTRE PRIVÉ

Certains foyers ruraux ont été sollicités pour payer la taxe collectée par l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé), et qui équivaut à 3,5 des recettes d'un spectacle théâtral. Après renseignements fournis par nos amis des Vosges, sachez que toute association pouvant justifier d'une subvention publique (la mairie par exemple), est exonérée de cette taxe. Si l'association ne reçoit pas de subvention publique mais qu'elle fait jouer une troupe de théâtre subventionnée, elle peut également faire jouer l'exonération. Un récapitulatif de la législation en vigueur sur :

www.astp.asso.fr//nav:taxe:pratique:exoneration

IMPÔTS ET DÉPLACEMENTS

Pour le dégrèvement de vos impôts suite à l'abandon de vos frais de déplacements dans le cadre de vos responsabilités associatives en 2010, n'oubliez pas de joindre votre déclaration, le reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général (cerfa n°11580*03). **La FD peut vous en fournir un exemplaire à la demande.**

Prêt de Matériel

La F.D.F.R. du Cher et l'U.R.F.R. du Centre ont récemment acheté deux ORIFLAMMES des Foyers Ruraux :

« Les Foyers Ruraux Pour un monde rural Vivant ! »

Valoriser vos actions en tant qu'association appartenant au réseau associatif des Foyers Ruraux est important, une meilleure visibilité de notre réseau peut contribuer à une reconnaissance plus étendue et des financements plus importants.

Ces deux oriflammes sont donc à votre disposition pour toutes vos manifestations.

Vous pouvez les réserver auprès de la FDFR du Cher

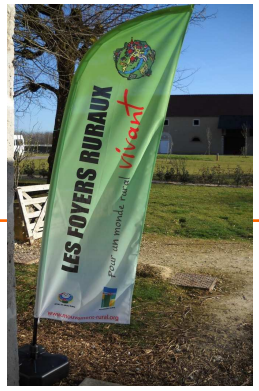

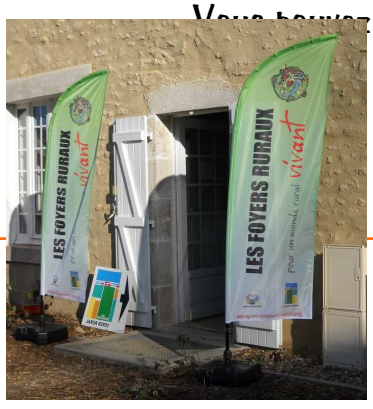

L'agenda des foyers Ruraux du Centre

RIANS

Samedi 30 Avril
Matin : **I**nitiation pêche
pour les enfants
Après-midi : Démonstration
de pêche pour les adultes
Samedi 07 Mai
15 H 00 et 20 H 30 :
Stage de danse country
Dimanche 22 Juin
A partir de 7 H 00
Concours
de pêche à la truite
Dimanche 12 Juin
A partir de 7 H 00
Brocante

ETRECHY

Samedi 16 Avril
Dîner dansant
Dimanche 05 Juin
11 H 00 : Assemblée Générale

NOHANT EN GRACAY

Dimanche 19 Juin
6 H 00 / 18 H 00 :
16ème brocante
1 euro / mètre

OLIZON

Dimanche 10 Avril
Bourse aux plantes
de printemps
Dimanche 17 Avril
Randonnée pédestre autour
du château de la Verrerie
Du lundi 18 au
Vendredi 22 Avril
Semaine sportive pour les
enfants de classes primaires
Vendredi 29 Avril
Participation au raid Andros
de Cosne sur Loire
pour les ados
Dimanche 22 Mai
Randonnée équestre
Du dimanche 22 au
dimanche 29 Mai
Exposition patchwork
Samedi 25 Juin
Feux de St Jean
aux Naudins

ST VIATRE

Dimanche 03 Avril
22ème randonnée des Étangs

L'agenda des Foyers Ruraux du Centre

Vignoux sous les Aix

Samedi 07 Mai
20 H 30 : Repas dansant « Créole » animé par Jérôme Gauthier
Samedi 14 Mai
19 H 00 : Soirée « Rock »
(Buvette et barbecue avec la participation des groupes : Konver's, Little Frenchies et Virgins strike Back)
Lundi 13 Juin
De 9 H 00 à 19 H 00 :
16ème Brocante, vide grenier
Buvette, casse-croûte, barbecue, manège, poneys…
(Accueil exposants dès 5 H 00 et 2€ le mètre linéaire)

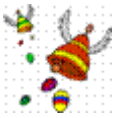

Pigny

Vendredi 08 Avril
Soirée Café Littéraire
Mercredi 18 Mai
Rencontre Chorales organisée par la chorale de Pigny « Chantons en Terres Vives »
Samedi 18 Juin
Randonnée découverte dans le cadre des « Chemins Buissonniers »
Dimanche 19 Juin
Randonnée Cyclotourisme et VTT
Vendredi 24 Juin
Fêtes des Écoles

Parassy

Samedi 30 Avril
Soirée cochon de lait de la section Foot

St Michel de Volangis

Samedi 21 Mai
Karaoké
Samedi 18 Juin
Fête de la musique

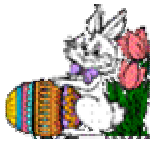

Conceze

Samedi 09 Avril
1ère représentation du spectacle de Pâques
Dimanche 24 Avril
2nde représentation
Samedi 30 Avril et Dimanche 1er Mai
Floralies thème : Histoires de jardin

Charentonnay

Jeudi 02 Juin
Tournoi de sixte

A L'HONNEUR

OIZON

Le Foyer rural veut se moderniser

Une réunion amicale avait lieu récemment pour la remise au Foyer rural d'un chèque de sept cents euros pour un projet bien précis de l'association.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux initiatives en milieu rural, Hervé Ragu, président de la caisse locale du Crédit agricole Centre-Loire d'Aubigny-sur-Nère, s'est rendu avec le directeur de la caisse, Yves Guillaumin, entouré du conseil d'administration, à la mairie d'Oizon où l'attendaient Jacqueline Aumasson, présidente du foyer rural, Béraud de Vogüe, maire et plusieurs adjoints et conseillers municipaux.

CHÈQUE. Hervé Ragu remet le chèque de sept cents euros à Jacqueline Aumasson.

« Une association de premier plan »

Comme le soulignait Hervé Ragu : « Le foyer rural est une association d'éducation populaire de tout premier plan à Oizon, elle compte plus de cent adhérents pour une population de sept cent cinquante habitants. »

Mais ce Foyer rural a besoin de se moderniser, il a décidé de créer une section informatique. Le matériel est couteux, largement dans l'air du temps et nécessaire pour attirer jeunes et moins jeunes. Il a aussi le souhait de réaliser un été sportif pour les collégiens de la commune.

Le Foyer rural a sollicité la caisse locale du Crédit agricole d'Aubigny-sur-Nère afin d'accompagner son projet de création de section informatique avec accès Internet.

Fabienne Chollet et Jean-Philippe Raimbault, délégués Crédit agricole aux initiatives locales, ont monté le dossier qui a été présenté à la commission Centre-Loire initiatives et avalisé.

Hervé Ragu a conclu : « Ce ne sont pas de vains mots, notre banque s'est donné les moyens de ses ambitions, je suis heureux de vous remettre un chèque d'aide au démarrage de votre projet de sept cents euros, preuve de notre engagement solidaires, mutualiste et de notre différence. » ■

Le 14 février 2011